



Degradation de bien immobilier

Par Mick

Bonjour suite a une demolition d'un logement qui a été laissé a l'abandon juste a côté de mon bien immobilier pendant des années,des travaux on était réalisé a fin d'isoler mon logement car celui si était en mitoyenneté ces travaux on mal était réalisé qu'elle recours puis-je avoir ,car ces travaux on plus que dégradé mon bien

Par yapasdequoi

Bonjour,
Qui est le donneur d'ordre de ces travaux mal réalisés ?

Par Mick

Bonjour le logement appartenait a un organisme que l'on appelé (OPHLM),ET CES TRAVAUX ON ETAIT RÉALISÉ PAR PLUSIEUR ENTREPRISE

Par jpgroussard

Bonjour, il y a qq chose qui cloche. Si c'est votre logement qui a été isolé, c'est à vous de choisir celui qui fait le travail. Ou OPHLM vous a fait cadeau de ces travaux ?
Cdlt

Par Mick

Bonjour je sais pas si les travaux mon était offerts cela m'empêche pas que le travaille effectué aurai du être réalisé dans les regle de l'art.de plus selon un texte de loi qui dit que tout propriétaire qui laisse sont logement a l'abandon doit remettre tout en ordre.cdt

Par yapasdequoi

Il faut vous adresser au propriétaire (OPHLM) de ce logement démolé par courrier RAR et lui demander de remettre en état votre maison suite aux dégradations dues à ses travaux.

Vous n'avez pas besoin de contacter les entreprises.

Par Mick

OK merci de votre réponse. Je compte bien faire ceci en espérant que cela change .cdlt